



ARRÊTÉ N° 2021/127

PORTANT ouverture d'une enquête publique pour le déclassement d'une emprise de 55 m² du domaine public communal située au 14 rue Albert Giroux

NOUS, Maire de la Ville d'Argentan (Orne), Président d'Argentan Intercom, Conseiller Départemental de l'Orne ;

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2122-21 et L.2241-1 ;

VU le code général de la propriété des personnes publiques et notamment son article L.2141-1 ;

VU le code de la voirie routière, notamment ses articles L.141-3 et R141-4 à R141-9 ;

VU le Code des relations entre le public et l'administration et notamment les articles L134-1 et L134-2, R134-5 à R134-7, R134-17 à 21 ;

CONSIDERANT que la SCI de l'Etoile représentée par Monsieur Benoît JOUIS propriétaire de l'étage de l'immeuble section cadastrée AH n° 516 a manifesté le souhait d'acquérir la partie des places de stationnement réalisées sur un terrain dépendant du domaine public de la ville ;

CONSIDERANT que l'immeuble en cause est un parking (parking Rycroft) à l'usage du public et utilisé dans les faits par les riverains ;

CONSIDERANT que le projet d'aliénation de la parcelle concernée (55 m² à extraire du domaine public, parking Rycroft) située au 14 rue Albert Giroux à Argentan a pour effet de supprimer des places de stationnement aménagées en partie sur un terrain privé ;

CONSIDERANT que ce projet a peu d'impact sur le stationnement restant disponible dans le quartier et qu'il n'entrave pas la circulation et la sécurité des usagers ;

ARRÊTONS

Article 1 Il sera procédé dans la commune d'Argentan à une enquête publique en vue de la désaffectation et de l'aliénation de la parcelle indiquée au plan joint.

Article 2 Le dossier d'enquête publique comprend :

- Une notice explicative,
- Un plan de situation,
- Un plan parcellaire comportant l'indication d'une part des limites existantes de la voie communale, des parcelles riveraines et des bâtiments existants, d'autre part des limites projetées de la voie communale.

Article 3 Le dossier sera déposé à la mairie d'Argentan pendant 18 jours consécutifs du mardi 11 mai 2021 au vendredi 28 mai 2021 inclus afin que chacun puisse en prendre connaissance et consigner ses observations sur le registre d'enquête publique de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h30 du lundi au vendredi.

Article 4 Quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et durant celle-ci, la commune d'Argentan portera à la connaissance du public, par tous moyens appropriés d'affichages, d'annonces, l'objet de l'enquête, les nom et qualité du commissaire enquêteur, la date d'ouverture, le lieu de l'enquête et la durée de celle-ci.

Article 5 Monsieur Didier SOYER (Ingénieur en chef, Directeur du SDE, Retraité) est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour conduire la présente enquête publique.



Il se tiendra à disposition du public à la mairie d'Argentan les :

- mardi 11 mai 2021 de 9h à 12h00.
- vendredi 28 mai 2021 de 14h30 à 17h30.

Les observations du public formulées par écrit peuvent être adressées au commissaire enquêteur en mairie d'Argentan avant la date de clôture de l'enquête. Les observations peuvent être également consignées dans le registre d'enquête prévu à cet effet, lequel sera préalablement coté et paraphé par le commissaire-enquêteur.

Les frais d'indemnisation du commissaire enquêteur sont pris en charge par la commune.

Article 6 A l'expiration du délai fixé à l'article 3 du présent arrêté, le registre d'enquête sera clos par le commissaire-enquêteur. Celui-ci disposera alors d'un délai d'un mois pour transmettre au maire le dossier d'enquête accompagné de son rapport et de ses conclusions motivées.

Article 7 Le conseil municipal d'Argentan délibérera sur le projet après clôture de l'enquête publique et transmission du rapport du commissaire enquêteur.

Article 8 Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen, dans un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés ainsi que, s'il y a lieu, date de sa transmission au représentant de l'Etat. Le tribunal administratif peut-être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

Article 9 Le présent arrêté sera affiché, inscrit au registre des arrêtés et publié dans le Recueil des Actes de la Mairie.

ARGENTAN, le 19 avril 2021

Frédéric LEVEILLE
Maire d'Argentan
Président d'Argentan Intercom
Conseiller Départemental de l'Orne



Affiché le : 22 avril 2021.

Département de l'Orne

Commune d'Argentan

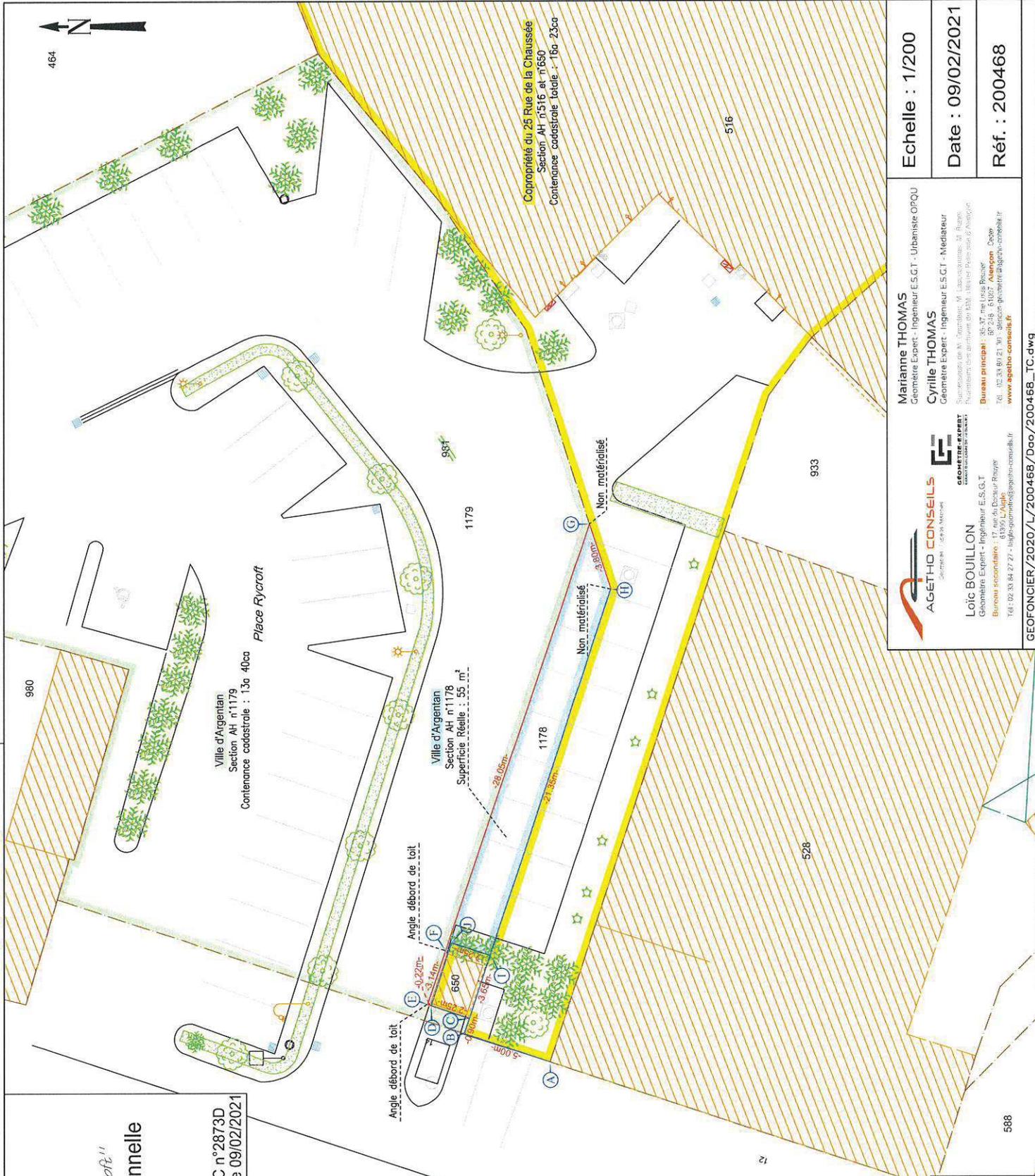
Parcelle d'origine : AH n°981
 "Place Rycroft"
 Division pour convenance personnelle
 par la Ville d'Argentan :
 AH n°1178 (55 m²)

PLAN DE DIVISION

DMPC n°2873D
 validé le 09/02/2021

Coordonnées rattachées au système R.G.F. 93 - CC49

Matricule	X(m)	Y(m)
A	1477708.15	8175923.88
B	1477709.73	8175928.63
C	1477710.58	8175928.35
D	1477711.29	8175930.48
E	1477711.36	8175930.69
F	1477714.33	8175929.68
G	1477737.92	8175921.67
H	1477734.31	8175920.49
I	1477714.05	8175927.20
J	1477714.75	8175929.33



LEGENDE:

- Application cadastrale : limite fiscale non garantie
- Limite Garantie
- Haie
- Point de limite
- Arbre
- Bordure

AGETHO CONSEILS
 GEOMETRE EXPERT
 17 rue du Docteur Reuser
 66100 Lézignan-Corbières
 Tél : 02 38 84 27 27 - info@agetho-conseils.fr
 www.agetho-conseils.fr

Loïc BOUILLON
 Géomètre Expert - Ingénieur E.S.G.T
 Bureau secondaire : 17 rue du Docteur Reuser
 66100 Lézignan-Corbières
 Tél : 02 38 84 27 27 - info@agetho-conseils.fr
 www.agetho-conseils.fr

Marianne THOMAS
 Géomètre Expert - Ingénieur E.S.G.T - Urbaniste OFPQ
Cyrille THOMAS
 Géomètre Expert - Ingénieur E.S.G.T - Médiateur
 Succursale de M. Dambéaz, V. Labrousse, M. Ripain
 Reuser, 17 rue du Docteur Reuser, 66100 Lézignan-Corbières
 Tél : 02 38 84 27 27 - info@agetho-conseils.fr
 www.agetho-conseils.fr

Echelle : 1/200
 Date : 09/02/2021
 Réf. : 200468

GEONFONCIER/2020/L/200468/Doc/200468_TC.dwg